

vert bleu

Juin 2014

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne



Dossier

Déchets spécifiques des ménages :
tous à la déchetterie !

page 8

Sommaire



Déchets

Mise en place d'un réseau de chaleur p.4

Le programme Local de Prévention des Déchets (PLP) p.6

Les horaires des déchetteries du SIVOM p.7



Dossier

Les déchets spécifiques des ménages p.8

Que deviennent les déchets spécifiques apportés en déchetterie..... p.9

Déchets spécifiques des ménages : les produits concernés p.10-11



Assainissement

La nouvelle station d'épuration est opérationnelle p.12

Aquaterritorial : une nouvelle dynamique p.13

Anim'eau : pour tout savoir sur l'eau ! p.14-15



Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

p16

Edito



Jean ROTTNER
Président du SIVOM
de la région Mulhousienne

C'est avec grand plaisir que je me présente à vous, au nom de tous les nouveaux élus du SIVOM de la région mulhousienne. J'en profite pour saluer l'engagement et le dévouement de mon prédécesseur, Daniel Eckenspieller, qui a œuvré pour l'intérêt général pendant près de 24 ans et à qui je souhaite une retraite plus que méritée. Car c'est le sens de l'intérêt commun qui doit continuer à guider nos actions pour répondre comme il se doit aux besoins de la population. Avec une situation financière saine, des équipements et un service public de qualité, le nouveau comité peut s'appuyer sur un personnel administratif et de terrain dévoué.

Ensemble, nous poursuivons les efforts déployés pour maintenir et faire évoluer un service qui participe à la qualité de vie de chacun des habitants de la région Mulhousienne que ce soit pour la collecte sélective et le traitement des déchets ou la collecte et le traitement des eaux usées. Autant de missions et de sujets que vous trouverez développés dans ce nouveau numéro de Vert et Bleu, notamment à travers la présentation de la nouvelle station d'épuration à Pulversheim ou du Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) qui mobilisera les énergies pour les mois à venir...

Bonne lecture !

Le journal d'information du SIVOM de la région Mulhousienne

Directeur de la publication : Régis OCHSENBEIN
Conception-rédaction : Skerzo Marketing et Communication
Photos : Studio Chlorophylle - Serge Nied/Thinkstock
Impression : Moser
Dépot légal : 1034

25, avenue Kennedy - BP 2287
68068 Mulhouse Cedex - Tél. 03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr • contact@sivom-mulhouse.fr

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Photo de couverture : Les déchets spécifiques sont issus de produits que nous utilisons dans notre vie quotidienne.

Les élus membres du SIVOM de la région Mulhousienne

Le 26 mai dernier ont eu lieu les élections des élus membres du SIVOM. Le Comité d'administration est composé de 88 membres délégués par les communes adhérentes. Le Bureau est composé comme suit :

Président



JEAN
ROTTNER

Vice-présidents



BERNARD
NOTTER



JEAN-MARIE
BOCKEL



OLIVIER
BECHT



JO
SPIEGEL



FRANCIS
HILLMEYER



CHRISTINE
PLAS



LARA
MILLION



MARYVONNE
BUCHERT



JEAN-PAUL
JULIEN



ALAIN
LECONTE



BERTRAND
IVAIN



JEAN-MAURICE
HATTENBERGER



PHILIPPE
TRIMAILLE



SERGE
HAUSS



MICHEL
BOURGUET

Assesseurs



RENÉ
ISSELE



ANDRÉ
HIRTH

Usine d'incinération de Sausheim

Mise en place d'un réseau de chaleur



L'usine d'incinération de Sausheim et ses chaudières

Afin d'optimiser le potentiel de valorisation énergétique générée par l'UIOM (Usine d'Incinération des Ordures Ménagères) à Sausheim, le SIVOM a signé une convention avec la société ENERSICO pour la vente de vapeur dans le cadre d'un réseau de chaleur...

Les déchets qui ne peuvent pas être recyclés, ceux qui contiennent nos ordures ménagères en l'occurrence, rejoignent l'usine d'incinération du SIVOM appelée également « usine de valorisation énergétique des résidus urbains. A juste titre, car dotée d'une technologie et d'équipements de pointe notamment en matière de protection de l'environnement, l'usine située à Sausheim, permet de valoriser les ordures ménagères : en effet, brûler les déchets libère une énergie qui est valorisée sous forme d'électricité. Celle-ci est consommée par l'usine et la station d'épuration des eaux usées voisine, l'excédent est revendu à EDF. Chaque année l'usine peut produire jusqu'à 75 000 MWh, soit la consommation de plus de 17 000 habitants. Or actuellement, les performances de valorisation énergétique de l'UIOM sous forme électrique sont de 30 %,

Chaque année l'usine peut produire jusqu'à 75 000 MWh, soit la consommation de plus de 17 000 habitants..

c'est à dire relativement faibles au regard de son potentiel énergétique. L'étude prospective, menée depuis 2012 par la société Novergie qui exploite l'usine pour le compte du SIVOM, a permis de faire émerger un projet de réseau de chaleur sous forme de vapeur qui desservirait la société Papeterie du Rhin. Pour ce faire, le SIVOM a signé une convention avec la société ENERSICO, spécialisée dans la réalisation et la gestion de réseau de chaleur. Les investissements liés à ce projet, de même que l'exploitation du réseau de chaleur ainsi que la commercialisation de l'énergie vendue à la Papeterie du Rhin seront assurés en totalité par ENERSICO. Les investissements portent sur un réseau de 1,1 km pour un montant estimé de 3,13 M€ subventionné par l'ADEME à hauteur de 1,16 M€, en vue de la fourniture de vapeur saturée (52,2 GWh à 198° sous 15 bars de pression). La

convention de vente de chaleur est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la mise en service du réseau de chaleur (début 2015), puis reconductible. D'autre part, la société ENERSICO et son client Les Papeteries du Rhin, s'engagent à se fournir en vapeur à titre prioritaire auprès de l'UIOM de Sausheim pour couvrir de manière pérenne les besoins énergétiques de son activité industrielle. La mise



L'unité de production de vapeur

en place de ce projet permettra d'augmenter la performance énergétique de l'usine d'incinération à un niveau de 60 % et de contribuer au développement durable, en particulier dans le cadre du plan climat de l'agglomération mulhousienne. De même, cette évolution permettra de diversifier les sources de valorisation, d'augmenter ou pour le moins, pérenniser les recettes énergétiques sur un marché en constante évolution. Certains organismes tels qu'Eco-Emballages et Eco-folio seront également susceptibles d'assurer de meilleurs soutiens financiers, ces derniers étant conditionnés à la performance énergétique.

Pour atteindre une performance énergétique supérieure à 60 % et s'assurer une marge de sécurité, il conviendra très certainement d'optimiser la valorisation de chaleur de ce réseau principal par la mise en place d'un dispositif complémentaire. Une étude est en cours... ■

L'usine en chiffres (2013)

- 160 000 tonnes de déchets réceptionnés
- 60 000 MWh produits par la combustion des déchets et valorisée sous forme d'électricité. **Soit 80 000 équivalent habitants** fournis en électricité.
- 30 tonnes de vapeur produites par heure par chacune des 2 chaudières, à 350° et 35 bars
- un effectif de 50 personnes

Mulhouse & Illzach

Le point sur la collecte sélective en porte à porte



Depuis l'an dernier, le tri des déchets en porte-à-porte est devenu une réalité pour l'ensemble des quartiers de Mulhouse et Illzach. D'ici 3 ans, le dispositif sera étendu à d'autres communes du SIVOM. Quelques chiffres...

A Mulhouse

- Près de 27 000 bacs distribués dont 13 600 bacs jaunes (déchets recyclables).
- Près de 80 % des foyers sont équipés de bacs (des sacs jaunes ont été mis à disposition lorsque l'habitat ne permettait pas de stocker des bacs).
- De très bons résultats pour la collecte sélective : 35 à 40 kg/habitant/an collectés en 2013 contre 17 kg/habitant et par an avant le déploiement du dispositif (hors tonnages collectés en déchetterie, hors verre).
- Cependant la qualité du tri reste moyenne : 26,5 % de refus de tri en moyenne avec une qualité moins bonne en habitat collectif dense et en centre ville. **Les erreurs habituelles** : pots de yaourts, films et sacs plastiques, jouets et objets en plastique cassés, voire même des ordures ménagères (pensez aux agents du centre de tri !). Tous ces déchets ne sont pas recyclables, ils sont donc à jeter dans le bac marron ou le sac poubelle (consultez le guide du tri ou appelez le numéro vert 0800 318 122, appel gratuit depuis un poste fixe).
- RAPPEL** : les déchets recyclables doivent être déposés en VRAC dans les bacs jaunes !



A Illzach

- 6 250 bacs distribués dont 3 000 bacs jaunes.
- Plus de 90 % des foyers sont équipés de bacs.
- D'excellents résultats : avec 190 tonnes de déchets recyclables collectés en porte à porte sur le premier trimestre, un ratio de collecte projeté supérieur à 50 kg/ habitant/an !
- Une qualité du tri très bonne : moins de 15 % de refus de tri.

Bravo à tous !

Où peut-on se procurer les sacs jaunes ?

A l'accueil des mairies, au SIVOM, dans les déchetteries et tous les mercredis à la permanence du centre technique communautaire à Didenheim. Attention, les sacs jaunes ne sont réservés qu'aux habitants non équipés de bacs (un contrôle est effectué).





Réduction des déchets à la source

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)

Toutes les actions relevant du PLP sont signées du logo ci-dessus

Dans le cadre de la loi Grenelle 2, m2A a signé un programme local de Prévention des Déchets en partenariat avec le SIVOM et l'ADEME*. Un programme qui contribuera aux objectifs définis par la loi, parmi lesquels il est prévu de réduire de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire d'ici 2017...

Nos déchets se multiplient de plus en plus et se complexifient. Car nous vivons autrement, nous consommons plus et différemment. En 2013, la quantité totale de déchets** produite par les ménages de la région mulhousienne atteignait 560 kg/habitant/an ! La réduction des ordures ménagères représente donc un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie. Les collectivités qui gèrent ces flux de déchets ont également un rôle essentiel à jouer. Elles peuvent être exemplaires et encourager les usagers à l'écoresponsabilité. D'autant plus que la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 a rendu obligatoire la mise en œuvre de programmes locaux de prévention

des déchets ménagers à compter du 1^{er} janvier 2012. C'est pourquoi, m2A a signé dès le début de l'été 2012 un "programme local de prévention des déchets" en partenariat avec le SIVOM et l'ADEME* qui a été adopté par le Conseil d'agglomération le 20 décembre dernier. Un programme qui présente un diagnostic à l'échelle de notre territoire et des fiches actions pour atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle, parmi lesquels il est prévu de "réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années".

Le déchet qui coûte et qui pollue le moins, est celui qui n'est pas produit !

Six axes de travail ont été définis :

- Sensibiliser les habitants, les associations et entreprises à la prévention des déchets
- Développer et promouvoir l'exemplarité de la collectivité
- Promouvoir une consommation économe
- Réduire les déchets en favorisant le lien entre les habitants
- Promouvoir l'économie locale et l'artisanat
- Promouvoir les comportements éco-responsables

Et neuf fiches actions proposées :

- 1 Réduire les produits de cuisine et de jardin (en développant notamment les compostages individuels...)
- 2 Réduire le gaspillage alimentaire (dans les ménages et la restauration...)
- 3 Favoriser l'éco-consommation (par des actions d'éducation et de sensibilisation...)
- 4 Donner une seconde vie aux produits (à travers un annuaire du réemploi, des événements autour de la réparation...)
- 5 Promouvoir le "stop pub" (distribution d'autocollants boîtes aux lettres)
- 6 Agir sur la toxicité des produits (animations et informations...)
- 7 Sensibiliser à la prévention des déchets (via des acteurs relais et des animations...)
- 8 Développer et promouvoir l'éco-exemplarité (en interne, auprès des agents et dans les collectivités...)
- 9 Réduire les déchets des entreprises (actions de sensibilisation via un réseau de professionnels...)

Autant d'actions, d'animations et autres opérations spécifiques menées à travers notre agglomération à partir de cette année, pour une seule et même juste cause : la réduction de nos déchets ! ■

Prévention ou réduction des déchets : de quoi s'agit-il ?

La prévention des déchets, c'est l'ensemble des actions visant à :

- éviter ou réduire la production des déchets
- limiter la nocivité des déchets
- faciliter l'élimination, la valorisation des déchets.

La prévention concerne toutes les actions en amont de la collecte des déchets. Elle permet de réduire la quantité de déchets à collecter et traiter par les collectivités locales. Elle est complémentaire de la collecte sélective.



*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie **ordures ménagères incinérées et recyclées, autres déchets : déchets verts, encombrants, gravats...

Pratique

Les horaires des déchetteries du SIVOM



BRUNSTATT Rue de la Libération - 03 89 06 46 80	Du lundi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
SAUSHEIM Rue Verte - 03 89 36 06 44	Du mardi au samedi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
BOURTZWILLER Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22	Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
RIEDISHEIM Avenue Dolfus - 03 89 64 32 13	Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
MULHOUSE HASENRAIN Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90	Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
MULHOUSE COTEAUX Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06	
ILLZACH Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00 Le samedi en continu de 9h00 à 18h00
PFSTATT Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00
RIXHEIM Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91	Le samedi en continu De 9h00 à 18h00
WITTELSHEIM Route du Wahlweg - 03.89.31.72.27	Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars) Lundi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h Le samedi de 9h à 18h Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre) Lundi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 19h Le samedi de 9h à 18h
WITTENHEIM Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22	Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le samedi De 9h00 à 17h00
KINGERSHEIM Rue de la Griotte - 03 89 52 91 23	Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre) Du lundi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Le samedi De 9h00 à 19h00
PULVERSHEIM ZI de l'Aire de la Thur - 03 89 48 20 86	
BANTZENHEIM Rue de Battenheim - 03 89 26 18 06	Mercredi de 13h30 à 17h00 Samedi de 8h00 à 11h30
CHALAMPÉ Entrée avenue de la Paix - 03 89 26 04 37	Mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00
OTTMARSHEIM CD 52 - 03 89 26 03 83	Horaires d'hiver (du 30 octobre au 26 mars) Lundi de 14h00 à 17h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi de 14h00 à 17h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Horaires d'été (du 27 mars au 29 octobre) Lundi de 14h00 à 19h00 Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 Vendredi de 14h00 à 19h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Questions/ réponses

Si je fais une erreur de tri, il n'y aura pas d'impact.

FAUX ! Les erreurs de tri compliquent le recyclage et en multiplient par cinq le coût !

ERREUR DE TRI
<http://tr.sivom-mulhouse.fr>

Le papier détruit nos forêts.

FAUX ! Nombreuses sont les personnes qui pensent que l'industrie papetière est responsable de la déforestation. Celle-ci utilise des sous-produits ou des arbres issus de forêts gérées, elle ne participe donc pas à la déforestation. Néanmoins, la déforestation reste un fléau à ne pas négliger.



Les déchets non-recyclables permettent tout de même un gain d'énergie.

VRAI ! Les produits non recyclables sont incinérés. L'incinération est un processus visant à brûler les déchets, l'énergie thermique produite est utilisée pour produire de l'électricité et de la chaleur. En France, cette source d'énergie est la deuxième plus importante des énergies renouvelables (derrière l'hydraulique) et des gains de chaleur (derrière le bois).



Déchets spécifiques des ménages

Tous à la déchetterie !



Les déchets diffus spécifiques (DDS), sont des déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages, contenant des produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement. Ils rassemblent des produits que nous utilisons dans notre vie quotidienne. Parce qu'ils peuvent être nocifs ou dangereux, ces produits ne doivent finir ni à la poubelle ni dans les canalisations, mais tout simplement être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Eco-DDS, partenaire du SIVOM, est depuis 2014 le premier éco-organisme agréé par les pouvoirs publics sur cette filière, chargé d'organiser la collecte et le traitement de ces déchets très particuliers...



Les déchets spécifiques sont à déposer en déchetteries devant le local qui leur est attribué

Environ 50 000 tonnes de déchets spécifiques sont produits chaque année en France, dont seulement un tiers est actuellement collecté séparément. Il s'agit par exemple des peintures, des solvants, des enduits, des mastics et colles, des insecticides, des déboucheurs de canalisations, pesticides et autres engrais... Pourtant ces déchets présentent un risque significatif en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont issus de produits dont la dangerosité, ponctuelle ou permanente, est susceptible d'entraîner une détérioration notable, temporaire ou définitive : de la qualité des milieux naturels (pollution de l'eau, de l'air ou du sol), de l'intégrité de la faune ou de la flore, de la santé des usagers mais aussi des professionnels de la collecte quand ces déchets sont jetés à la poubelle. Face à ces enjeux, l'Etat a délivré un agrément à l'éco-organisme Eco-DDS, pour organiser la filière de manière opérationnelle avec pour principales missions :

- la mise en place d'un dispositif de collecte gratuite sur tout le territoire national des déchets spécifiques. En pratique, les déchetteries sont les premiers points d'apports de ce type de déchets pour les usagers,
- le développement d'actions de communication aux niveaux local et national pour informer les consommateurs des modalités de collecte des déchets spécifiques,
- la valorisation ou l'élimination de ces déchets dans des conditions respectueuses pour l'environnement,
- l'atteinte d'un objectif de croissance de 10 % par an des quantités de déchets spécifiques ménagers collectés de manière séparée.

Que deviennent les déchets spécifiques apportés en déchetterie ?



Les déchets spécifiques sont à déposer devant le local qui leur est attribué.

Ils font ensuite l'objet d'un premier tri par le gardien de la déchetterie qui les regroupe par grandes familles dans des bacs dédiés. Il y a 9 grandes familles de produits, donc 9 bacs : aérosols, produits liquides, pâteux, acides, bases, phytosanitaires et biocides, filtres à huile et emballages vides souillés. Chaque bac est clairement identifié par un petit panneau qui permet au gardien de bien identifier la famille de produits. Ce regroupement est indispensable pour éviter les mélanges des produits incompatibles qui pourraient déclencher des incendies, des explosions ou diverses pollutions. D'autre part pour faciliter ce premier tri, il est important que les usagers rapportent leurs déchets spécifiques dans leurs emballages d'origine.

330 tonnes de déchets spécifiques ont été collectés en 2013 par le SIVOM.

A défaut il doit être identifiable (étiquette...). Les déchets spécifiques sont ensuite enlevés en déchetterie et transportés par les opérateurs spécialisés vers un centre de regroupement, puis vers un centre de traitement dans lequel ce type de déchets sera soit valorisé, soit éliminé dans des conditions respectueuses de l'environnement.



Les déchets spécifiques sont triés par le gardien de la déchetterie, muni d'un équipement de sécurité

Certains déchets, bien que présentant un caractère toxique ou dangereux, ne relèvent pas de la filière "déchets spécifiques" mais d'une autre filière de recyclage. C'est le cas pour les films radiographiques, les tubes fluorescents, les piles et les accumulateurs. Il convient de les déposer également dans une des 16 déchetteries du SIVOM. ■

Qu'est-ce qu'un "déchet spécifique" ?



C'est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

La majorité des produits générateurs de "déchets spécifiques" regroupent des produits des ménages utilisés pour l'entretien et le bricolage concernant : la maison, le jardin, la voiture, la piscine, et la cheminée.

Où peuvent se trouver les déchets spécifiques dans la maison ?



Dans le garage ou la cave
colle, mastic, peinture, enduit, décapant, polish, liquide de refroidissement, white spirit, antigel...



Dans les placards
imperméabilisant, alcool, insecticide...



Sous l'évier
déboucheur, soude, acide...



Dans l'abri de jardin
engrais, phytopharmaceutique, anti-mousse, chlore pour piscine...

Déchets spécifiques des ménages

Déchets des produits d'entretien de véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits d'entretien de piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisation, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement.
Pour ne pas polluer vos poubelles, apportez

: les produits concernés

!
Ne pas mettre ces déchets
dans les bacs jaunes
ou les sacs jaunes !
Ils doivent être impérativement
déposés en déchetterie.

Déchets de produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, essence de thérébentine, acétone.

Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

ement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.
vos déchets spécifiques en déchetterie !

Pulversheim

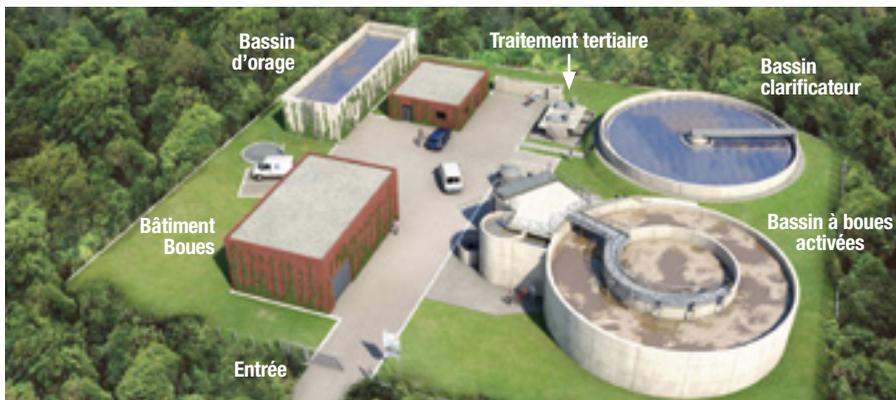
La nouvelle station d'épuration est opérationnelle



Le bassin clarificateur

Désormais opérationnelle, la nouvelle station d'épuration de Pulversheim a été inaugurée le 29 novembre dernier...

La commune de Pulversheim dispose d'un réseau d'assainissement de type unitaire : les eaux usées collectées aboutissent à la station d'épuration communale où elles sont traitées avant rejet dans le ruisseau Veidruntz, puis de la Thur. D'une capacité de 3150 Equivalents-Habitants*, la station d'épuration initiale avait été construite en 1976. En 2012, le SIVOM a choisi de renouveler cet équipement en réalisant une station d'épuration évolutive. La nouvelle station permet en effet de traiter dans une première phase, les effluents correspondant à 4 500 Equivalent-Habitants*. Sa capacité pourra, dans un second temps, être portée à 6 800 Equivalent-Habitants*. Ce qui garantira le traitement de



rejets supplémentaires générés par le développement urbain et économique de l'agglomération.

Dans la première phase, tous les ouvrages de génie civil ont donc été réalisés pour une capacité de 6 800 Equivalent-Habitants*. Seuls les équipements électromécaniques ont été posés pour traiter 4 500 Equivalent-Habitants*. Le passage à 6 800 Equivalent-Habitants* nécessitera uniquement l'installation d'une pompe,

d'un agitateur, d'un compresseur et d'un aérateur, sans qu'aucune intervention sur le génie civil ne soit nécessaire.

Le système d'épuration est composé des équipements suivants :

- un prétraitement des graisses et des sables, après dégrillage des matières solides en entrée dans la station
- un bassin à boues activées comprenant une zone de traitement du phosphore et une zone



Le bassin à boues activées

de traitement du carbone et de l'azote

- un clarificateur suivi d'un traitement tertiaire par tamisage avant le rejet des eaux dans le Veidrunzt.

Un bassin d'orage rectangulaire de 500 m³ permet de collecter les eaux par temps de forte pluie. Leur traitement est fait par temps sec.

Toutes les boues résultant de l'épuration des eaux usées sont centrifugées avant d'être traitées à l'usine d'incinération de Sausheim.

A noter que la station de Pulversheim a la particularité de pouvoir être visitée, notamment par les scolaires. Un parcours sécurisé a été créé afin d'en faire le tour et de comprendre son fonctionnement de manière ludique.

Le coût des travaux s'élève à 2 598 000 € HT pour la première phase, le passage à la seconde phase s'élèvera à 99 205 € HT ; soit un total de 2 697 205 € HT dont une partie est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général du Haut-Rhin. ■



Inauguration de la station d'épuration en présence de nombreux élus

*Equivalent-Habitant (EH) : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne par jour.



Événement

Aquaterritorial : une nouvelle dynamique !

Mulhouse accueillera pour la deuxième année consécutive, Aquaterritorial, un rendez-vous sur l'eau de portée nationale, les 24 et 25 septembre prochains au parc des expositions...

Aquaterritorial est devenu le lieu de rencontre privilégié des professionnels et des agents territoriaux des collectivités pour échanger et communiquer sur les problématiques de la gestion de l'eau. Suite au succès des 1^{ères} Rencontres Nationales de l'Assainissement Collectif qui s'étaient tenues en 2012 à Mulhouse, la volonté des organisateurs a été de pérenniser cet événement en l'élargissant à la gestion de l'eau dans sa globalité. C'est ainsi que la première édition d'Aquaterritorial avait vu le jour les 25 et 26 septembre derniers en rassemblant à Mulhouse plus de 400 personnes (visiteurs, exposants et intervenants).

A l'instar du "Carrefour des gestions de l'Eau" qui se tient chaque année à Rennes, Aquaterritorial est désormais le 2^{ème} rendez-vous annuel sur l'eau de portée nationale voire même internationale. Cet événement est organisé par le réseau IDEAL Connaissances, en partenariat avec le SIVOM, m2A, la Ville de Mulhouse, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace. Il est également placé sous le patronage du Ministère de l'Ecologie, du Déve-

loppement Durable et de l'Energie. Aquaterritorial se veut un moment unique de débats et de rencontres, entre acteurs publics et privés. En effet, l'objectif du colloque est de présenter, à partir de retours d'expériences, les solutions trouvées par les collectivités et les innovations réalisées par les entreprises du secteur. Avec au programme des débats, des conférences, et des ateliers. Les prochaines journées aborderont le volet politique avec les différents acteurs de l'eau. Un espace d'exposition avec des stands tenus par des professionnels et des collectivités sera également proposé aux participants. ■

Le SIVOM au 15^{ème} "Carrefour des gestions de l'Eau" à Rennes

Les 29 et 30 janvier derniers, une délégation du SIVOM s'est rendue à la 15^{ème} édition du "Carrefour des gestions de l'Eau" qui se tient chaque année à Rennes. Comme Aquaterritorial à Mulhouse, il est organisé à l'initiative du Réseau IDEAL. Avec 300 exposants, 150 intervenants et plus de 8 000 participants, cet événement de portée nationale a confirmé son succès. Le Carrefour s'est affirmé cette année encore comme le premier rendez-vous national de référence du secteur de l'eau pour tous les acteurs publics ou privés. La délégation des membres du SIVOM a ainsi pu prendre, sur place, la mesure de cet événement et se projeter vers ce à quoi Aquaterritorial pourrait tendre un jour à Mulhouse...

Animation scolaire

Anim'eau : pour tout savoir sur l'eau !



Le SIVOM a mis en place une nouvelle animation pour les scolaires sur le thème de l'eau. Grâce à des jeux et divers outils pédagogiques, les enfants découvrent en s'amusant le cycle de l'eau et l'assainissement...

Depuis le début de cette année, les animatrices scolaires du SIVOM, Hajiba Rachick et Bénédicte Girardin, ont une nouvelle corde à leur arc : en plus des outils pédagogiques consacrés aux déchets, elles proposent désormais aux classes de CE2, CM1 et CM2 du périmètre du SIVOM une nouvelle animation consacrée cette fois au thème de l'eau. Baptisée "Anim'eau", cette animation particulièrement innovante, a pour but de sensibiliser et de responsabiliser les enfants à la protection de l'eau. Entre autres messages, Anim'eau dispense que :

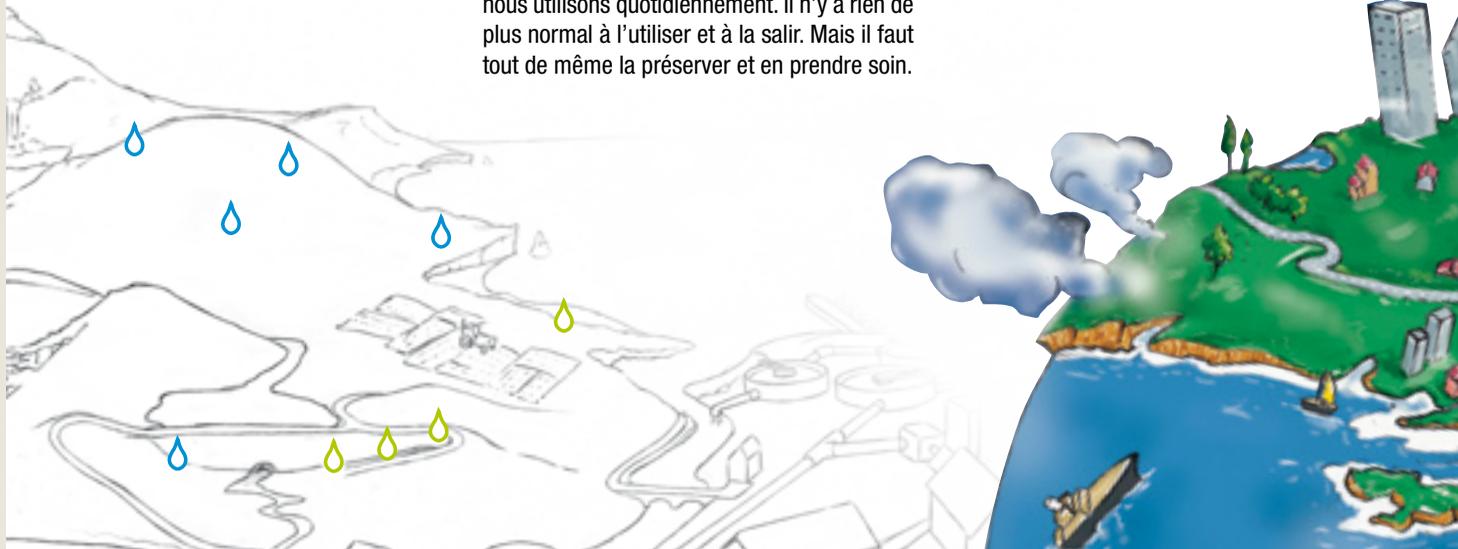
- **l'eau est un bien rare et précieux**, que nous utilisons quotidiennement. Il n'y a rien de plus normal à l'utiliser et à la salir. Mais il faut tout de même la préserver et en prendre soin.

- **l'eau qui arrive à notre robinet est une eau potable** : elle peut être bue sans risque pour la santé. Mais pour arriver jusqu'à nous elle parcourt un long chemin.

- **l'eau est salie après usage** : si elle n'est pas traitée avant de rejoindre le milieu naturel, elle peut lui causer de graves dommages (destruction partielle ou totale de la flore)...

Cette animation particulièrement innovante, a pour but de sensibiliser et de responsabiliser les enfants à la protection de l'eau.

Les animatrices du SIVOM ont été très impliquées dans la conception et le développement de cette nouvelle activité qui trouve déjà un très bon accueil auprès des classes concernées. Cette année, ce ne sont pas moins de 15 animations qui sont déjà prévues... ■



Le matériel pédagogique Anim'eau comprend :



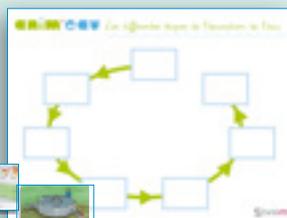
1 cahier avec des informations, conseils, jeux et autres coloriages que l'enfant peut emmener chez lui



1 animation sur le circuit de l'eau (tapis de jeu et cartes)



1 animation sur la pollution de l'eau (jeu de cartes)



1 animation sur le fonctionnement d'une station d'épuration (tapis de jeu et cartes)



Les élèves sont répartis en trois petits ateliers de travail, sous l'œil vigilant des animatrices du SIVOM.



10 CONSEILS pour préserver et économiser l'eau

À l'usage des enfants et des parents !

1 Je ne laisse pas couler l'eau inutilement, pendant la vaisselle, la douche ou encore le brossage des dents.

2 Je préfère prendre une douche plutôt qu'un bain et j'économise sa durée.

3 Je n'utilise pas les toilettes ou le lavabo pour y jeter des produits chimiques, des papiers ou d'autres déchets. Tout particulièrement, **je ne jette pas de lingettes dans mes toilettes** car cela nuit au processus de collecte et de traitements des eaux usées.

4 Je respecte les dosages des produits ménagers et d'entretien. J'évite les produits contenant des substances toxiques en utilisant des produits "faits maison" ou portant l'écolabel, pour déboucher les canalisations ou rincer les pinces dans l'évier par exemple...

5 Je choisis les machines à laver (lave-linge, lave-vaisselle) plutôt que faire les lavages à main, plus gourmands en eau.

6 Je traque les fuites : je surveille les tuyauteries et les robinetteries.

7 Je lave la voiture de mes parents avec un seau d'eau plutôt qu'au tuyau d'arrosage.

8 J'arrose tôt le matin ou tard le soir, pour éviter l'évaporation de l'eau et optimiser mon arrosage.

9 Je récupère l'eau de pluie pour arroser le jardin, mais aussi pour remplir une piscine.

Interventions sur les réseaux d'assainissement, les numéros utiles

Pour Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim :

- Pendant les horaires de bureau : Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour les communes du "bassin potassique" (Berrwiller, Bollwiller, Ruelisheim, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Feldkirch, Staffelfelden)

- Pendant les horaires de bureau : SIVOM au

 **03 89 43 21 30**

Pour toutes les communes sauf Wittenheim :

Entre 17h et 8h, samedi, dimanche et jours fériés :

- Lyonnaise des eaux au

 **0810 895 895**

Pour Wittenheim :

7 jours sur 7, 24h sur 24 c'est la permanence mairie qu'il faut appeler en cas de problème sur le réseau d'assainissement au

 **03 89 52 85 10**

Sivom
RÉGION MULHOUISIENNE
www.sivom-mulhouse.fr

Grand jeu

40 entrées à gagner

au Parc zoologique et botanique de Mulhouse !

Crédit photos : Guilhem de Lepinay

Lisez VqB et répondez aux questions ci-dessous, les bonnes réponses participeront au tirage au sort du 12 septembre 2014 qui déterminera les 40 gagnants d'une entrée au Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

QUIZZ

1. La "prévention des déchets" consiste à :

- Limiter la toxicité des déchets
- Eviter ou réduire la production des déchets
- Faciliter l'élimination, la valorisation des déchets

(plusieurs réponses possibles)

2. Les "déchets spécifiques" sont issus :

- De produits d'entretien
- De produits de bricolage
- De produits de jardinage

(plusieurs réponses possibles)

3. La nouvelle station d'épuration de Pulversheim a une capacité de :

- 2 300 Equivalent-Habitants
- 4 100 Equivalent-Habitants
- 6 800 Equivalent-Habitants

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Coupon à envoyer à : SIVOM de la région Mulhousienne "Jeu Vert & Bleu" 25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse cedex

Extrait du Règlement : Jeu gratuit sans obligation d'achat ouvert du 16 juin au 1^{er} septembre 2014 aux personnes physiques majeures résidant dans une des communes du périmètre du SIVOM de la région Mulhousienne - Dotation : 40 entrées au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, d'une valeur unitaire de 8 Euros - Tirage au sort le 12 septembre 2014 - Règlement déposé chez Me Philippe STEHLE, Huissier de Justice à Mulhouse - Participation : limitée à 1 par foyer, en répondant exactement à 3 questions sur un bulletin à retourner par courrier à l'adresse du jeu. Bulletins et règlement disponibles gratuitement dans le magazine "Vert et Bleu" ou sur simple demande à l'adresse SIVOM Jeu "Vert et Bleu", 25 Avenue du Président Kennedy, BP 2287, 68068 Mulhouse Cedex Timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur.